

Table des matières

Ménager l'avenir: c'est le moment de limiter, par l'hygiène au champ, l'invasion d'aleurodes sur les choux	1
Le souchet comestible aussi a profité de l'automne doux	2
Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 3/2018	2
Nouvelles maladies en cultures maraîchères de plein champ	2
Dernier bulletin de 2018	3

Ménager l'avenir: c'est le moment de limiter, par l'hygiène au champ, l'invasion d'aleurodes sur les choux

Les températures élevées des printemps et des étés 2017 et 2018 ont favorisé la multiplication massive sur les choux, en juin et juillet déjà, de l'aleurode (*Aleyrodes proletella*), aussi nommé mouche blanche du chou. Dans les zones à forte densité de brassicacées maraîchères, l'infestation n'a pas faibli dans les cultures de longue durée (par exemple les choux de Bruxelles) et ce, malgré la recherche systématique de mesures efficaces de lutte. Il faut en conclure que cette forte pression d'infestation était consécutive à la synergie des conditions météorologiques favorables et de ré-invasions permanentes d'aleurodes en provenance des parcelles voisines, favorisées par la succession rapprochée des séries de choux au cours de la saison.



Photo 1: Attaque massive d'aleurodes avec développement de fumagine sur chou de Bruxelles, début septembre 2017 (photo: U. Vogler, Agroscope).



Photo 2: Ponte massive de l'aleurode du chou sur feuilles du cœur de chou de Bruxelles, en juillet 2018 (photo: C. Sauer, Agroscope).

Cependant, l'origine de ces infestations massives remontent au printemps. En effet, les relevés du printemps 2018 ont mis en évidence d'importantes populations d'aleurodes sur les cultures d'hiver restées sur les champs après récolte, qui constituent sont des sources d'infestation pour les nouvelles plantations.

Ne laissez donc pas la situation évoluer de cette manière l'hiver prochain! Une pratique régulière de l'hygiène au champ doit devenir la norme! Après la dernière récolte, et le plus rapidement possible, toutes les cultures de choux doivent être broyées et enfouies superficiellement. Cette opération doit évidemment inclure les déchets de parage.



Photo 3: Choux de Bruxelles en février 2018. Broyés mais pas enfouis, ils constituent des quartiers d'hiver pour les aleurodes (photo: U. Vogler, Agroscope).



Photo 4: Aleurodes sur des troncs hivernés de choux de Bruxelles, en février 2018 (photo: U. Vogler, Agroscope).

Le souchet comestible aussi a profité de l'automne doux



Photo 5: Au cours de l'automne chaud 2018, le souchet comestible a formé ses premières bulbillles quatre semaines déjà après avoir germé (photo: R. Total, Agroscope).

Le souchet comestible germe en automne. Il ne fleurit pas encore, mais investit toute son énergie dans la production de bulbillles. Par le temps chaud de cet automne, les plantes ont produit de nouvelles bulbillles quatre semaines déjà après la germination (fig. 1). Il faudrait donc envisager de combattre ce souchet germé tardivement. La lutte peut être mécanique, par exemple au moyen d'une machine tractée comme la herse à disques. Si l'on n'entreprend rien et que les conditions sont favorables, la plante forme encore des bulbillles et augmente ainsi le stock de celles-ci dans le sol. Les bulbillles hivernent puis germent au printemps pour donner de nouvelles plantes.

René Total (Agroscope)

rene.total@agroscope.admin.ch

Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 3/2018

Vous trouverez en annexe au présent bulletin une liste d'informations importantes, établie par Brigitte Baur, Martina Keller et Matthias Lutz (Agroscope), concernant les autorisations de produits phytosanitaires en cultures maraîchères. Cette actualisation 3/2018 comprend les nouvelles indications, les nouveaux produits et autorisations de mise sur le marché,

les indications modifiées ainsi que les produits dont les délais d'utilisation sont échus dès 2018. Veuillez consulter, aux pages 2 et 7 de l'actualisation 3/2018, les informations concernant l'interdiction d'utiliser en plein champ les néonicotinoïdes mettant en danger les abeilles.

Nouvelles maladies en cultures maraîchères de plein champ

Dans les cultures maraîchères de plein champ de Suisse, on a assisté en 2018 à l'apparition d'un nombre inhabituel de nouveaux pathogènes, ainsi qu'à l'extension de pathogènes déjà connus à de nouvelles cultures.

Progression du *Colletotrichum*

Depuis des années, *Colletotrichum coccodes* est un grand problème en cultures de pommes de terre, tomates, concombres et poivrons. Récemment, ce champignon a été détecté de plus en plus souvent sur les légumes de plein champ, par exemple chicorées, oignons, carottes, betteraves à salade et brocolis. Son potentiel de pathogénicité pour ces végétaux n'est pas encore entièrement élucidé, mais il pourrait contraindre à modifier les rotations de cultures dans l'avenir.

Colletotrichum acutatum a causé d'importants dégâts dans les cultures de céleri-branché (fig. 1+2). Ce ravageur a été aussi détecté dans certains cas sur céleri-pomme, mais les dégâts observés sur cette culture étaient nettement moindres.



Fig.2: Typiques d'une attaque de *C. acutatum* chez le céleri-branché, des lésions allongées rougeâtres à brunes sur les côtes (photo: C. Sauer, Agroscope).



Fig.1: Le feuillage déformé et pâle chez le céleri-branché signale une attaque de *Colletotrichum acutatum* (photo: C. Sauer, Agroscope).

Dans presque toute la Suisse, on a constaté des dégâts causés à l'ail de garde par *Embellisia allii* (fig. 3, page 3), mais de nouveaux pathogènes d'importance moindre ont aussi été identifiés dans cette culture, en plein essor dans notre pays.

On ne sait encore que très peu de choses sur toutes ces maladies nouvellement apparues. Dans la plupart des cas, elles n'ont même pas encore acquis un nom commun en français ou en allemand.

De même, les informations disponibles sur les possibilités de lutte sont très lacunaires, et elles proviennent essentiellement de pays d'outre-mer. Cela implique qu'il ne sera pas possible de reprendre telles quelles les stratégies de lutte développées dans ces contrées, mais qu'il faudra les développer avec les moyens disponibles en Suisse.

Dispersion par les semences et tourisme végétal

Ces apparitions de plus en plus fréquentes de nouveaux pathogènes tiennent à plusieurs facteurs. Dans de nombreux cas, ils parviennent en Suisse avec des semences ou des plantons infectés. On a ainsi pu détecter *Embellisia allii* sur des caïeux d'ail importés, par exemple.



Fig. 3: Tête d'ail attaquée par *Embellisia allii*, avec les typiques décolorations grisâtres de la tunique extérieure (photo: M. Lutz, Agroscope).

Concernant *Colletotrichum acutatum*, l'origine de la contamination réside vraisemblablement dans des lots de semences infectées de céleri-branche.

La voie de contamination ne peut toutefois pas toujours être identifiée précisément, mais seulement présumée, en raison de l'absence d'un matériel d'origine pouvant être analysé. Les maladies pourraient également parvenir en Suisse au sein des résidus terreux adhérant aux produits importés (par exemple sur les pommes de terre). C'est notamment ce qui est supposé être à l'origine de nouvelles maladies de conservation occasionnant d'importants dégâts aux carottes de garde.

Le rôle facilitateur du changement climatique

Mais certains de ces pathogènes sont vraisemblablement présents en Suisse depuis longtemps, sans toutefois avoir posé de problèmes jusqu'ici. Leur potentiel de nocivité peut être subitement favorisé par des accidents climatiques temporaires (par exemple des étés caniculaires) ou par des modifications apportées aux méthodes de production (par exemple les systèmes de culture ou les stratégies de protection des plantes). Ainsi, *Colletotrichum coccodes* a été détecté pour la première fois en Suisse en 1984, mais ce n'est que depuis quelques années qu'il a causé des dégâts sur légumes.

L'été caniculaire de cette année a sans doute également joué un rôle dans l'émergence des maladies nouvellement importées. Ces conditions climatiques particulières ont créé des conditions de développement optimales pour certains de ces pathogènes. C'est par exemple le cas pour *Colletotrichum acutatum* sur céleri-branche. Cependant, il est saisissant de constater que les pathogènes thermophiles ne sont pas les seuls à s'être manifestés pour la première fois au cours des dernières années, puisqu'on a aussi vu l'apparition de champignons pathogènes connus dans les régions scandinaves. Il est vraisemblable que la virulence de ces pathogènes «nordiques» sur les carottes d'automne et de garde se voit augmentée en raison des températures plus élevées en automne.

Les mesures de lutte, un développement coûteux

L'apparition de nouvelles maladies peut entraîner d'importants dommages économiques. Malheureusement, dans la plupart des cas, il ne faut pas s'attendre à disposer rapidement de solutions pour la lutte. Il est donc important de détecter au plus tôt les nouveaux pathogènes, afin de limiter et retarder leur extension. A cet égard les précautions prophylactiques destinées à endiguer leurs voies de diffusion sont aussi prioritaires qu'indispensables. Et en premier lieu figurent, une fois encore, les mesures d'hygiène, aussi bien au champ qu'au niveau des installations et matériels de l'entreprise.

Une détection précoce permet également d'évaluer le danger potentiel présenté par un nouveau pathogène et, si nécessaire, de développer le plus rapidement possible des stratégies de lutte adéquates. C'est ainsi qu'au cours de cette année, Agroscope a conduit de nombreux essais contre de nouveaux pathogènes, dont *Colletotrichum coccodes*, *Colletotrichum acutatum* et *Embellisia allii*.

Matthias Lutz (Agroscope)

matthias.lutz@agroscope.admin.ch

Dernier bulletin de 2018

Nous quittons ici nos lecteurs pour aborder la pause hivernale et les remercions de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour nos publications. Le prochain bulletin de l'Info cultures maraîchères paraîtra au printemps 2019, au début de la saison.

Bon hiver à tous !

Mentions légales

Informations : Brigitte Baur, Martina Keller, Matthias Lutz, René Total & Ute Vogler, Agroscope

Éditeur : Agroscope

Auteurs : Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) und Martin Koller (FiBL)

Coopération : Kant. Fachstellen und Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL)

Adaptation française : Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)

Copyright : Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil
www.agroscope.ch

Changements d'adresse, Commandes : Cornelia Sauer, Agroscope
cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Homologations des produits phytosanitaires pour les cultures maraîchères : mise à jour 3/2018

Auteurs: Brigitte Baur, Martina Keller et Matthias Lutz

Octobre 2018

Pour les détails, nous recommandons de consulter la base de données «DATAphyto» (www.dataphyto.agroscope.info) et l'Index des produits phytosanitaire de l'OFAG (www.psm.admin.ch).

De plus en plus souvent, les firmes remplacent les autorisations dont elles disposent pour des produits phytosanitaires par des autorisations de vente pour des produits synonymes. Selon qu'un produit est associé à l'autorisation originale ou à une nouvelle autorisation de vente, les indications autorisées peuvent être différentes. C'est pourquoi, lorsque l'on s'informe des indications autorisées, il est important de s'assurer que **le numéro W sur l'emballage** correspond bien au numéro W dans les banques de données.

Cette liste n'offre pas de garantie d'exhaustivité ni d'exactitude absolue. Seuls les documents originaux de l'homologation (disponibles chez les firmes et auprès de l'OFAG) ont une portée juridique contraignante!

Insecticides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
Aubergine	Doryphore	Bandsen (Omya, W 7133) Perfetto (Syngenta, W 7133-2)	Spinosad
Broccoli (plein champ)	Mouches blanches	Gazelle SG (Stähler, W 6581) Basudin SG (Syngenta, W 6581-1) Barritus Rex (Renovita, W 6581-2) Oryx Pro (Syngenta, W 6581-3)	Acétamipride
Choux (plein champ)	Mouches blanches	Siva 50 (Omya, W 4682)	Acides gras
Choux pommés (plein champ)	Mouches blanches	Gazelle SG (Stähler, W 6581) Basudin SG (Syngenta, W 6581-1) Barritus Rex (Renovita, W 6581-2) Oryx Pro (Syngenta, W 6581-3)	Acétamipride
Fenouil	Pucerons du feuillage	NeemAzal-T/S (Andermatt, W 5351) Coop Oecoplan Biocontrol Neem Insektizid (Coop, W 5351-1) Sanoplant Neem (Syngenta, W 5351-2) BIOHOP DelNEEM (Renovita, W 5351-3) Biorga Contra Neem (Hauert, W 5351-4)	Azadirachtine A
Poireau	Thrips	NeemAzal-T/S (Andermatt, W 5351) Coop Oecoplan Biocontrol Neem Insektizid (Coop, W 5351-1) Sanoplant Neem (Syngenta, W 5351-2) BIOHOP DelNEEM (Renovita, W 5351-3) Biorga Contra Neem (Hauert, W 5351-4)	Azadirachtine A



Insecticides : nouvelles indications (suite)

Kultur	Schaderreger	Produkt (Firma, W-Nr.)	Wirkstoff
Pois écosés (plein champ)	Pucerons du feuillage	Tepeki (ISK Biosciences, W 6555) Tepeki (Omya, W 6555-1)	Flonicamide
Romanesco (plein champ)	Mouches blanches	Gazelle SG (Stähler, W 6581) Basudin SG (Syngenta, W 6581-1) Barritus Rex (Renovita, W 6581-2) Oryx Pro (Syngenta, W 6581-3)	Acétamipride

Insecticides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Choux traitement des semences	Altises Puceron cendré du chou	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Interdit à partir de 1.1.2019.
Oignon (condiment) traitement des semences	Thrips	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Interdit à partir de 1.1.2019.
Oignons en botte traitement des semences	Thrips Mouche de l'oignon	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Interdit à partir de 1.1.2019.
Oignon potager traitement des semences	Thrips	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Interdit à partir de 1.1.2019.
Poireau traitement des semences	Thrips	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Interdit à partir de 1.1.2019.
Salades (Asteraceae) (serre)	Pucerons du feuillage	Actara (Syngenta, W 6192) Flagship (Syngenta, W 6192-1) <i>Thiaméthoxame</i>	Uniquement pour les cultures qui après traitement restent en serre permanente fermée jusqu'à la fin de la période de culture.
Salades (Asteraceae) traitement des semences sous serre	Pucerons du feuillage	Gaucho (Bayer, W 5110) <i>Imidacloprid</i>	Traitement uniquement dans des serres permanentes fermées et uniquement pour la production de plantes cultivées dans des serres permanentes fermées Pas autorisé pour la production de variétés de salades Baby-Leaf, de salades à tondre et de variétés mini.

Fongicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
Ail (plein champ)	Stemphyliose	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Asperge (plein champ)	Stemphyliose	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Bette	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Céleri-branche (plein champ)	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium

Fongicides : nouvelles indications (suite)

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
Céleri-pomme (plein champ)	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Chicorée witloof traitement des racines par pulvérisation au début de la culture forcée	Phytophthora cryptogea	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Chicorée witloof traitement après la récolte des racines avant le stockage	Sclérotiniose	Contans WG (Bayer, W 6965) Contans WG (Andermatt, W 6965)	Coniothyrium minitans
Cima di Rapa (plein champ)	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Chou de Bruxelles (plein champ)	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Choux à feuilles	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Choux (développement de l'inflorescence) (plein champ)	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Choux pommés	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Colrave	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Cucurbitacées	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Echalote (plein champ)	Stemphyliose	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Epinard	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Fenouil	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Fines herbes	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Panais (plein champ)	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Persil à grosse racine (plein champ)	Oïdium	Armcarb (Andermatt, W 6432) Capito Armcarb (Andermatt, W 6432)	Bicarbonate de potassium
Pois non écosés (plein champ)	Oïdium	Armcarb (Stähler, W 6432) Capito Armcarb (Stähler, W 6432-1)	Bicarbonate de potassium
Radis long (plein champ)	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid
Raifort	Mildiou	Revus (Syngenta, W 6509)	Mandipropamid

Fongicides : nouveaux produits et autorisations de vente

Nom du produit	Firme	Numéro W	Matière active	Utilisation analogue à
Kupfer 50 S	Schneiter	W 7276	Cuivre (sous forme d'oxychlorure)	des autres produits avec la matière active cuivre (sous forme d'oxychlorure)

Fongicides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Epinard	Mildiou	Previcur Energy (Bayer, W 6357) Previcur Energy (Syngenta, W 6357-1) <i>Propamocorab + Fosétyl</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.
Salades (Asteraceae)	Mildiou	Consento (Bayer, W 6374) Arkaban (Omya, W 6374-2) Gesal Consento Tomaten Pilz-Schutz (COMPO, W 6374-1) <i>Propamocarbe hydrochloride + Fénamidon</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.
		Previcur Energy (Bayer, W 6357) Previcur Energy (Syngenta, W 6357-1) <i>Propamocorab + Fosétyl</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.
		Plüssol A (Omya, W 5927) <i>Propamocarbe hydrochloride</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.

Herbicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme), numéro W	Matière active
Ail (plein champ)	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Artichaut (plein champ) après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Asperge, jeunes cultures avec plantules (plein champ) application fractionnée avant et après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Céleri-branche, planté (plein champ) après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Céleri-pomme planté, utilisation comme céleri-branche (plein champ) après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Céleri-pomme planté (plein champ) après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Chou frisé non pommé (plein champ) post-levée ou oder après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Choux (plein champ) post-levée ou après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Ciboulette (plein champ) production d'herbes fraîches pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Ciboulette plantée (plein champ) production d'herbes fraîches après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline

Herbicides: nouvelles indications (suite)

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme), numéro W	Matière active
Ciboulette, production des bulbes (plein champ) après la plantation.	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Concombres (plein champ)	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Courges à peau comestible (plein champ)	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Courges oléagineuses (plein champ) post-levée ou après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Echalote (plein champ) pré-levée ou traitement fractionné pré/post-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Fenouil, planté (plein champ) aussitôt avant jusqu'à 10 jours après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Fève (plein champ) pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Jachère	Dicotylédones Monotylédones	Natrel (Stähler, W 7319) en vente à partir de 2019	Acide pélargonique
Melones (plein champ)	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Panais (plein champ) traitement fractionné pré/post-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Persil (plein champ) production d'herbes fraîches après la plantation, post-levée ou traitement fractionné pré/post-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Persil à grosse racine (plein champ) application fractionnée pré/post-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Poireau planté (plein champ) après la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Raifort (plein champ) après la plantation des boutures de racine et avant le démarrage de la culture (avant BBCH 09)	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Rhubarbe (plein champ) pendant l'année de plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Roquette (plein champ) avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline
Scorsonère (plein champ) traitement fractionné pré/postlevée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1)	Pendiméthaline

Herbicides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) <i>Matière active</i>	Remarques
Aneth production d'herbes fraîches	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture et par année. Délai d'attente : 42 jours. Uniquement en plein champ.
Artichaut avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture et par année.
Céleri-branche avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Céleri-pomme avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Choux avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Courges oléagineux pré-levée ou avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Epinard	Dicotylédones annuelles	Corzal (United Phosphorus, W 6944) Phenmedipham SE (Schneider, W 6944-1) Betasana EC (United Phosphorus, W 6938) Beetup 160 EC (Stähler, W 6938-1) Betam LG (Leu+Gygax, W 6938-2) Phenmedipham EC (Schneider, W 6938-3) Phenmedipham (Racroc, W 4179) Phenmedipham Realchemie (Agro Seller Discount, W 6532) Phenmédiphame (Médol, W 4480) <i>Phenmedipham</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.
	Monocotylédones annuelles Repousses de céréales Chiendent rampant	Focus Ultra (BASF, W 4700) <i>Cycloxydime</i>	L'application sur Baby-Leaf n'est plus autorisée.
Fenouil pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Oignons pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Panais pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture. Délai d'attente : 42 jours.

Herbicides : modifications (suite)

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) Matière active	Remarques
Persil pré-levée ou avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Persil à grosse racine (plein champ) pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) <i>Pendiméthaline</i>	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture. Délai d'attente : 42 jours.
Poireau pré-levée ou avant la plantation	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) Pendiméthaline	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.
Salades (Asteraceae), plantées	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) Pendiméthaline	Application avant la plantation avec incorporation superficielle (env. 5 cm de profondeur) ou avant la plantation en utilisant une planteuse à courroie.
Scorsonère pré-levée	Dicotylédones annuelles Monotylédones annuelles	Stomp Aqua (BASF, W 6880) Stomp Aqua (Syngenta, W 6880-1) Pendiméthaline	Nouvelle charge : 1 traitement au maximum par culture.

Délai d'utilisation dès 2018**Interdiction d'utilisation en plein air de néonicotinoïdes dangereux pour les abeilles**

Après le nouveau compte rendu de l'évaluation des autorités européennes pour la sécurité alimentaire à propos de l'utilisation de néonicotinoïdes (**Clothianidine**, **Imidacloprid** et **Thiamethoxam**) dangereux pour les abeilles, l'Office fédéral de l'agriculture a conclu que l'utilisation de ces trois insecticides devait être limitée aux serres. Les cultures ayant été traitées devront rester sous serre jusqu'à la récolte. **L'utilisation en plein air sera interdite d'ici à la fin 2018** (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html>). **Il n'y a pas de délai d'utilisation et la limitation concerne les utilisations en pulvérisation aussi bien que le traitement des semences, respectivement l'utilisation de semences traitées.**

Le tableau ci-dessous groupe les produits dont l'autorisation a été révoquée en cultures maraîchères pour toutes les indications ou pour certaines d'entre elles, et pour lesquels le délai d'utilisation des stocks échoit jusque l'année 2020.

Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité des listes ci-dessous.

Insecticides					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Abamectine	Vertimec (Syngenta)	W 6441		31.10.2020	
Cyperméthrine	Cypermethrin (Omya)	W 4774		31.10.2020	
	Cypermethrin S (Schneider)	W 4976		31.10.2020	

Insecticides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Chlorpyrifos	Pyrinex (Leu+Gygax) Pyrinex (Syngenta) Insegar L (Syngenta) Pyrinex (Adama) Pyrinex (Stähler)	W 5192 W 5192-1 W 5192-2 W 6661 W 6661-1		01.09.2018*	* Le délai d'attente concerne les cultures de coqueret du Pérou, aubergine, choux pommés, poireau, chou de Bruxelles et tomates. Les nouvelles concentrations maximales (CM) / limites maximales de résidus (LMR), plus basses, relatives au chlorpyrifos sont entrées en vigueur en 2017 avec un délai transitoire de 2 ans. Dès 2019, seules ces nouvelles CM seront valables. Aussi, concernant les légumes de garde, la dernière application possible pouvait se faire en 2017 si l'on voulait garantir le respect des CM.
Deltaméthrine	Decis (Omya)	W 2372	30.11.2018	30.11.2019	
Diméthoate	Perfekthion (Leu+Gygax)	W 5183		31.03.2019	Ne plus autorisé en cultures de poireau, oignons et pois depuis le 13.09.2017. Délai d'utilisation 31.03.2019 - contre la mouche du chou sur rave d'automne et navet de printemps - contre la mouche du chou (effet partiel) sur choux (développement de l'inflorescence), choux pommés, choux de Bruxelles, - en plein champ contre la mouche du chou (effet partiel) sur colrave, raifort, radis long, radis de tous les mois et rutabaga
Etofenprox	Blocker (Omya)	W 6476	12.06.2019	12.06.2020	Substitué par Blocker (Omya) W 7274-1
Fongicides					
Carbendazime + diéthofencarbe	Sumico (Omya)	W 4182		30.11.2018	
Cuivre	Bouillie bordelaise (fenaco)	W 2673		11.09.2019	
	Cuprofix (Syngenta) Cupromaag (Syngenta)	W 1250 W 1250-1		31.10.2020	
Diméthomorphe	Forum (Leu+Gygax)	W 5210		30.11.2018	
Folpet + cuivre	Cuprosan U-DG (Syngenta)	W 4815		31.10.2020	
Iprodione	Iprodion 500 (Schneider) Pluteus Rex (Renovita) Proton (Leu+Gygax)	W 5763 W 5763-1 W 5763-2		31.10.2020	
	Baldo (Omya)	W 6037	31.01.2019	31.01.2020	

Fongicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Mancozèbe	Trimanoc DG (fenaco)	W 4459	29.11.2018	29.11.2019	
	Mancozeb 75 WG (Racroc/Schneider)	W 5922		31.10.2020	
Mancozèbe + cymoxanil	Remiltine pépite (Syngenta)	W 4713		31.10.2020	
	Mancozeb Combi (Sintagro)	W 5207		31.10.2019	
Mancozèbe + Diméthomorphe	Acrobat MZ WG (Leu+Gygax)	W 6539	31.03.2019	31.03.2020	
Propamocarb-hydrochloroïde	Propamocarb Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6511		31.10.2020	
	Plüssol A (Omya)	W 5927	30.09.2019	30.09.2020	
Soufre	Netzschwefel WG (Sintagro)	W 5161		31.12.2018	
Tébuconazole + fluopyram	Moon Experience (Bayer)	W 6856			N'est plus autorisé dans la culture de colrave.
Herbicides					
Bentazone	Basagran SG (Leu+Gygax)	W 5341	31.03.2019	31.03.2020	
Carbetamide	Kaskadora (Omya)	W 6300		31.12.2018	
Diméthénamide-P	Spectrum (Stähler)	W 6075-1		28.11.2018	
Diquat	Diquat (Omya)	W 1877		31.10.2020	
	Reglone (Leu+Gygax)	W 4945		30.06.2019	Substitué par Reglone (Leu+Gygax) W 1076-4
Ethofumésate	Sugaro Alpha (Syngenta)	W 5798-1		31.10.2018	
Ethofumésate + phenmédipham + desmédipham	Mentor Contact (Omya)	W 5425		31.10.2020	Substitué par Mentor Contact (Omya) W 7183-1 (dosage différent)
Fluroxypyr	Starane 180 (Stähler)	W 4711		31.10.2020	Substitué par Starane Max (Stähler) W 7202-1 (dosage différent)
Glyphosate	Roundup Plus (Monsanto)	W 6466		30.09.2019	
	Toxer total (Omya)	W 6477-1		31.10.2019	Substitué par Toxer total (Omya) W 7269
	Roundup Evolution (Monsanto)	W 6543		31.10.2020	
Lénacile	Spark (Leu+Gygax)	W 6858		31.10.2020	Substitué par Spark (Leu+Gygax) W 7198 (charges différentes)
Métazachlore	Butisan S (Leu+Gygax)	W 5064		30.11.2018	
Pendiméthaline	Stomp SC (Syngenta)	W 4628		31.10.2020	
	Pendimethalin Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6500		31.10.2020	
	Stomp 400 SC (BASF) Hysan (Omya)	W 6100 W 6100-1	31.12.2018	31.12.2019	

Herbicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Phenmedipham	Phenmedipham Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6532		31.10.2020	
	Phenmedipham (Racroc)	W 4179		31.10.2020	
Phenmedipham + désmedipham	Betamix Duo Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6537		31.10.2020	
Pyridate	Lentagran (Leu+Gygax)	W 6855		31.10.2020	Substitué par Lentagran (Leu+Gygax) W 7231 (charges différentes)
Tépraloxydime	Aramo (Leu+Gygax)	W 5951		30.11.2018	
	Aramo (BASF)	W 5942			

Vous trouvez une liste de tous les produits phytosanitaires retirés avec délais d'écoulement de stocks et d'utilisation sur <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>.

Sur la même page vous trouvez une liste de toutes les cultures pour lesquelles l'autorisation d'utiliser certains produits phytosanitaires a été retirée dans le cadre du « réexamen ciblé » (RC) en 2013 - 2017.

Impressum

Editeur : Agroscope
Müller-Thurgau-Strasse 29
8820 Wädenswil
www.agroscope.ch

Rédaction: Brigitte Baur

Copyright: ©Agroscope

ISSN: 2296-7214